

Édition du 27 mai 2016



Volume 28- Numéro 3

Le Delageois

Le Journal de Ville de Lac-Delage

www.lacdelage.qc.ca

Invitation à la rencontre citoyenne
PAGE 8

Nouveau règlement de
contrôle intérimaire d'ici peu!
PAGE 9

Suivi de la qualité de l'eau du lac
PAGES 18 et 19

Alerte : espèce envahissante!
PAGE 20



CCAP

CABLE.COM

TÉLÉVISION ♦ TÉLÉPHONIE ♦ INTERNET

FORFAIT
3 SERVICES

89^{,89\$}
/mois



Internet

+



Télévision

+



Téléphonie

+



Terminal G8 en location

◆ Consommation **INTERNET ILLIMITÉE** entre minuit et 8h00 am.

◆ **COMBO MÉGA** (plus de 280 chaînes) au
MÊME PRIX QUE LE FRANCO pour les 3 premiers mois.



418.849.7125

www.ccapcable.com



CCAP
.TV
Votre Tv locale

CCAP GO

*L'offre est sujette à changements et peut être modifiée sans préavis. Le forfait comprend : une ligne téléphonique (par câble ou par Internet), la télévision numérique avec un combo Franco, Internet plan Lite et un terminal G8 en location. Certaines conditions s'appliquent. Taxes en sus.

Sommaire

Mot de la mairesse et conseil municipal	P.4
Gestion municipale	P.6
Citoyens	P.9
Sécurité publique	P.14
Loisirs et culture	P.15
Foire aux questions	P.17
Environnement	P.18
Annonces et services	P.22
La photo du mois	P.23

Heures de bureau

Du lundi au jeudi
de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment,
veuillez prendre rendez-vous par téléphone au 418 848-2417
ou par courriel à ville@lacedelage.qc.ca.

Municipalité

Bureau municipal	418 848-2417
Travaux publics	418 264-0592
(urgence soir et fin de semaine)	418 264-0820
Sûreté du Québec, poste de Lac-Beauport	418 841-3911
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389
Recherche et sauvetage aériens	1 800 267-7270
Recherche et sauvetage maritimes	1 800 464-4393



Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg

Mot de la mairesse & du conseil

Mot de la mairesse

Chère Delageoise, cher Delageois,

Votre Conseil municipal a amorcé depuis quelques semaines une importante consultation auprès des résidents et résidentes de notre municipalité.

Vous avez été très nombreux à répondre aux questions d'un sondage, administré par le groupe Communagir, et à nous faire part de votre satisfaction concernant cette démarche. En fait, vous êtes plus de deux cents à avoir répondu, au moment d'écrire ces lignes, et à avoir acheminé votre opinion. Cela dépasse nos attentes et révèle le grand intérêt que vous portez à l'avenir de notre municipalité.

Nous prendrons bientôt connaissance des résultats que nous vous présenterons le 1er juin prochain lors d'une rencontre au Manoir à laquelle vous êtes tous invités très chaleureusement. Ce sera le moment pour chacun de s'informer des idées qui circulent dans notre communauté et d'en discuter ensemble en toute cordialité.

Et pendant ce temps-là, le printemps semble s'installer enfin pour de bon !

Cordialement, Dominique Payette, mairesse

Conseil municipal



Dominique Payette
Mairesse

Administration, ressources humaines,
communications et culture
418 848-2417
mairie@lacedelage.qc.ca



Josée Desmeules
Directrice générale par intérim

Administration et communications
418 848-2417
dga@lacedelage.qc.ca



Guy Rochette
Conseiller au siège no 1

Travaux publics
418 654-9652
guy.roc@ccapcable.com



Alexandre Morin
Conseiller au siège no 2

Environnement et maire suppléant
418 780-0878
alexandremorin@ccapcable.com



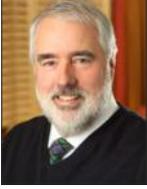
Marc Boiteau
Conseiller au siège no 3

Urbanisme
418 848-3456
boiteau@ccapcable.com



Brian Ross
Conseiller au siège no 4

Sécurité publique, communications et culture
418 907-9731
bross@ccapcable.com



Bruce Wallace
Conseiller au siège no 5

Environnement
418 848-1541
bruce.wallace@ccapcable.com



Mélanie-Anne Bousquet
Conseillère au siège no 6

Sports et loisirs
418 848-1717
melaniebousquet@ccapcable.com

Le Delageois
PROCHAINE PARUTION
Juin 2016

BRANCHEZ-VOUS!
Inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens à www.lacdelage.qc.ca

Veuillez noter que le genre masculin est parfois utilisé pour alléger le contenu du journal.

TAXES MUNICIPALES
N'oubliez pas le 2^e versement du compte de taxes
avant le 15 juin 2016



Résumé de la séance du conseil du 9 mai 2016

Dépôts

- État des revenus et des dépenses du mois
- Dépôt du rapport annuel sur l'eau potable 2015, tel que prescrit par la loi

Autorisations

- Autorisation de la participation de la Ville de Lac-Delage au projet « Carrefour jeunesse-emploi Stoneham/Lac-Delage », ainsi que le versement d'une somme de 200,00 \$ à la Ville de Stoneham
- Autorisation d'accès au lac Delage au Collège Mérici pour une formation de canot en eau calme dans le cadre du programme de tourisme d'aventure et écotourisme
- Autorisation de l'embauche de Miro Lagueux comme stagiaire à la Ville de Lac-Delage pour 230 heures au taux horaire de 10,74 \$, soit le salaire minimum

Modifications

- Adoption du premier projet de modification du règlement U-2016-08 modifiant le règlement sur les permis et certificats U-2011-08, afin de changer la tarification des permis et certificats de construction et d'en prolonger la période de validité
- Avis de motion du règlement U-2016-08 modifiant le règlement sur les permis et certificats U-2011-08, afin d'augmenter la tarification des permis et certificats de construction et d'en prolonger la période de validité
- Acceptation de la modification de l'adresse du lieu où siège actuellement la cour municipale de Saint-Raymond sur le territoire de la MRC de la Jacques-Cartier

**Pour plus d'informations,
rendez-vous sur le site de la Ville à l'adresse
www.lacdelage.qc.ca.**

**La prochaine séance du conseil aura lieu le
lundi 13 juin 2016**



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION Projet de règlement numéro U-2016-08 sur les permis et certificats

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlements suivants :

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 13 juin 2016, le conseil adoptera le projet de règlements U-2016-08;
2. QUE la consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra à la Ville de Lac-Delage, 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage, le 13 juin 2016 à 19 h;
3. QU'au cours de cette consultation publique, le projet de règlement sera expliqué, ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer seront entendues;
4. QUE le projet de règlement peut être consulté par les personnes et organismes intéressés au Bureau municipal de Lac-Delage, du lundi au jeudi, de 13 h à 17 h, ainsi que sur le site Internet de la Ville de Lac-Delage à l'adresse www.lacdelage.qc.ca
5. QUE le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
6. Que le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Lac-Delage.

Donné à Lac-Delage, ce 10^e jour du mois de mai 2016

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale par intérim

Rencontre citoyenne

À la suite du sondage Communagir sur les fusions municipales, vous êtes conviés à la rencontre citoyenne, le 1^{er} juin 2016 à 19 h, au Manoir du Lac Delage.

Nous présenterons les résultats du sondage et vous inviterons à échanger sur les questions d'actualité qui concernent votre municipalité.

Comme vous êtes plus de 200 à avoir répondu au sondage, nous espérons que vous viendrez en grand nombre!

Très cordialement,

La Ville de Lac-Delage



**Carrossier
ProColor**

**GARAGE RECOMMANDÉ
CAA**

Cie Verte

Voire voiture est endommagée ?

Appellez: **Eric Blais**
418 561-0084

**Service d'estimation
à domicile.**

Nouveau règlement de contrôle intérimaire en vigueur d'ici peu!

Dans le but de protéger les sources d'eau potable du territoire, les élus de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ont adopté de nouvelles mesures plus restrictives qui seront en vigueur à Lac-Delage le 20 octobre 2016. La CMQ permet donc aux citoyens et aux entreprises d'aller de l'avant avec leurs projets de construction en respectant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) de 2010.

Si vous avez comme projet d'effectuer des rénovations ou des travaux d'agrandissement, sachez qu'il vous sera plus difficile de les exécuter après le 20 octobre 2016. En conséquence, la Ville de Lac-Delage a décidé d'augmenter d'un an la durée de la validité de ses permis de construction, pour permettre à ses citoyens de réaliser leur projet selon les dispositions du RCI 2010.

Si vous désirez avoir plus d'information ou poser des questions, nous vous invitons à vous rendre sur le site de la CMQ au www.cmquebec.qc.ca, sous l'onglet « Eau », puis, sous celui « Protection des sources d'eau potable ».

La collecte des monstres

La collecte des monstres inclut celle des meubles de petite et grande taille, mais attention : tout ne sera pas ramassé!

Voici une liste d'objets dangereux qui **ne doivent pas être mis aux ordures** et qui **ne seront pas récupérés** lors de la collecte des monstres :

- Bonbonnes de propane;
- Cendres chaudes;
- Ciment, pierre, tourbe, terre, bois, souches, pruche, asphalte, sable et gravier;
- Débris de construction et de terrassement;
- Gazon;
- Pièces et carcasses d'engins motorisés comme les autos, les motos ou les motoneiges;
- Pneus;
- Produits toxiques ou matières explosives;
- Restes de peinture (à moins que la peinture soit séchée dans le contenant et qu'il n'y ait pas de couvercle);

Vous devez aller porter vous-même ces objets à l'écocentre de Stoneham-et-Tewkesbury, au 325, Chemin du Hibou, ou à un autre écocentre de la région.

Matières recyclables

Papier

- Journaux et circulaires
- Papiers à lettres et enveloppes
- Papiers d'emballage
- Livres et revues
- Bottins téléphoniques
- etc.

Carton

- Boîtes d'emballage de carton
- Boîtes à oeufs
- Cartons plats et ondulés
- Cartons à lait et à jus
- etc.

Verre

- Pots et bouteilles non cassés

Métal

- Boîtes à conserve
- Canettes d'aluminium vides
- Papier et assiettes d'aluminium non souillés
- Couverts et bouchons de métal
- Contenants à peinture vides
- etc.

Plastique

- Tous les contenants de plastique non souillés identifiés par des chiffres de 1 à 7
- Sacs et pellicules de plastique (tous les mettre dans un même sac noué)
- Contenants de mousse de polystyrène, à l'exception des particules libres servant à l'emballage
- etc.

Matières compostables

Restes de cuisine

- Fruits et légumes
- Pain, pâtes et produits céréaliers
- Oeufs et coquilles d'oeufs
- Café et filtres à café
- Produits laitiers
- Desserts et sucreries
- Viande (incluant les os)
- Poisson (incluant les arêtes)
- Fruits de mer et crustacés (incluant les coquilles et les carapaces)
- Coquilles de noix
- Sachets de thé et de tisane
- Farine, sucre et autres produits alimentaires en poudre
- etc.

Restes de maison

- Nourriture pour animaux
- Plantes d'intérieur (incluant la terre)
- Les résidus de papier et de carton souillés
- Essuie-tout et mouchoirs
- Journaux
- Nappes en papier
- Serviettes de table
- Cendres refroidies
- etc.

Restes de jardinage

- Herbes, copeaux, brins de scie, petites branches, résidus de jardinage
- etc.



Ajustement tarifaire

Le Transport collectif de la Jacques-Cartier (TDJC) annonce un ajustement tarifaire en vigueur à partir du 1er juillet 2016, tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Jacques-Cartier.

Le coût du passage unitaire local (transport adapté) passera de 3 \$ à 3,25 \$ et celui du passage unitaire en argent comptant passera de 4 \$ à 4,50 \$. Les laissez-passer mensuels TCJC Général et TCJC Privilège (étudiant et aîné) passeront respectivement de 83 \$ à 87 \$, et de 60 \$ à 63 \$.

Catégorie	En vigueur juillet 2015	En vigueur juillet 2016
Passage unitaire local (transport adapté)	3 \$	3,25 \$
Passage unitaire (argent comptant)	4 \$	4,50 \$
Lisière de 6 billets	---	24 \$
Lisière de 10 billets	---	40 \$
Mensuel TCJC Général	83 \$	87 \$
Mensuel TCJC Privilège (Étudiant et aîné)	60 \$	63 \$
Mensuel Métropolitain Général	125,55 \$	Fixé par le RTC Sera connu à la fin mai
Mensuel Métropolitain Étudiant	101,70 \$	
Mensuel Métropolitain Aîné	84,50 \$	
Enfant 5 ans et (-)	GRATUIT	GRATUIT

Le coût du billet unitaire, dorénavant offert en lisières de six (24 \$) et de dix billets (40 \$), demeure quant à lui au même prix et les enfants de cinq ans et moins peuvent toujours profiter du service gratuitement.

Cet ajustement tarifaire est nécessaire pour assurer la stabilité et la qualité du service aux usagers. Les nouveaux tarifs des titres métropolitains seront annoncés à la fin du mois de mai par le Réseau de Transport de la Capitale (RTC).

Pour plus d'informations au sujet des coûts de transport et du service du TCJC, consultez leur site Internet à l'adresse www.tcjacquescartier.com ou appelez au 418 844-2160.



NOUVEAU STATIONNEMENT INCITATIF À STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Le Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC) et la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury sont heureux d'annoncer aux usagers qu'un nouveau stationnement incitatif est maintenant à leur disposition! Les utilisateurs de Lac-Delage et de Stoneham-et-Tewkesbury peuvent dès maintenant laisser leur véhicule dans le stationnement de l'église St-Peter's, à l'angle de l'Avenue Tewkesbury et de la 1^{re} Avenue.

Les tracés des circuits 21, 22 et 24 sont ainsi ajustés afin de circuler sur la rue St-Peter's. De plus, en raison de ce nouveau stationnement incitatif, le transfert qui s'effectuait auparavant à la mairie entre les parcours 21 et 22 a été déplacé à cet endroit. L'heure de départ du parcours 21 pour la clientèle de Lac-Delage sera ajustée au cours des prochains jours, afin de tenir compte de l'économie de temps ainsi générée.

Mentionnons que les stationnements incitatifs situés à la Station touristique Stoneham, à l'hôtel de ville de Stoneham-et-Tewkesbury et au Manoir du Lac Delage demeurent encore disponibles.

« Toutes nos actions sont orientées vers l'utilisateur, afin de lui proposer un service convivial et efficace qui répond le plus possible à ses besoins. Offrir un nouveau stationnement incitatif à cet endroit stratégique permettra ainsi aux usagers d'économiser quelques minutes. » a soulevé la porte-parole du TCJC et préfète de la MRC de La Jacques-Cartier, M^{me} Louise Brunet.

« Maintenant que le marché public des cantons, qui auparavant avait lieu à cet emplacement, est déplacé sur le site de la Grange du Presbytère, il était des plus logiques d'utiliser cet espace libre. Le service amélioré pourra répondre encore plus aux besoins des citoyens de ce secteur de la Municipalité. » précise le maire de Stoneham-et-Tewkesbury, M. Robert Miller.

Carrefour jeunesse-emploi Stoneham-et-Tewkesbury / Lac-Delage

Dans le cadre des activités marquant son vingtième anniversaire de fondation, le Carrefour jeunesse-emploi Charlesbourg-Chauveau a procédé à l'annonce de l'ouverture d'une antenne de services pour les jeunes de 16 à 35 ans de Stoneham-et-Tewkesbury et de Lac-Delage.

Sous l'impulsion de l'entente-cadre conclue entre le ministre François Blais et le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec le 25 avril dernier, cette initiative a suscité la mobilisation des acteurs municipaux de Stoneham-et-Tewkesbury et de Lac-Delage afin de rendre accessible à un plus grand nombre de jeunes l'ensemble des services offerts par le Carrefour jeunesse-emploi Charlesbourg-Chauveau.

« Ce projet constitue un legs à la jeunesse pour marquer les 20 ans du Carrefour jeunesse-emploi Charlesbourg-Chauveau. Il pose également les assises pour les vingt prochaines années en misant sur le partenariat local, la proximité et l'identité territoriale », a précisé monsieur Serge Duclos, directeur général de l'organisme.

Pour sa part, le maire de la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, Monsieur Robert Miller, salue cette belle initiative, qui permettra à plusieurs jeunes adultes de son territoire et de la ville de Lac-Delage de bénéficier d'une gamme de services à proximité. « Les jeunes sont notre richesse, notre avenir, et nous avons une responsabilité collective à les accompagner dans leur plan de vie », a ajouté Monsieur Robert Miller.

Située dans l'ancien presbytère de Stoneham, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, cette nouvelle antenne de services sera opérationnelle pour la première année à raison d'une journée par semaine. Les services d'aide à l'emploi, de persévérance scolaire, d'entrepreneuriat, de psychothérapie et d'éducation financière seront désormais accessibles aux jeunes de 16 à 35 ans selon un calendrier préétabli. Pour le mois de mai, les services d'aide à l'emploi seront accessibles les jeudis de 13 h à 20 h.

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est situé au 117, 1^{re} Avenue, Stoneham-et-Tewkesbury, Québec, G3C 0M3. Au CJECC, *Ton avenir, on y travaille ensemble !*

Rappel des consignes estivales

Utilisation de l'eau potable

Afin de préserver une utilisation rationnelle de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et selon les dispositions du règlement H-2013-05 concernant l'eau potable, il est demandé aux citoyens de n'arroser que de 20 h à 23 h :

- Les jours lors desquels la date est un chiffre ou un nombre pair pour les occupants d'une habitation dont l'adresse est un chiffre ou un nombre pair;
- Les jours lors desquels la date est un chiffre ou un nombre impair pour les occupants d'une habitation dont l'adresse est un chiffre ou un nombre impair;

En regard des systèmes d'arrosage automatique, ils peuvent être mis en fonction uniquement de 3 h à 6 h du matin, le dimanche, le mardi et le jeudi.

Les structures de paniers de basketball

Le code de la sécurité routière nous rappelle qu'il est interdit d'obstruer la voie publique en plaçant des obstacles sur la chaussée ou au-dessus de celle-ci, parce qu'ils peuvent nuire à la circulation des véhicules.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Faire un feu? Pensez-y-bien!

L'arrivée de l'été annonce la saison des feux, mais est-ce permis? Saviez-vous qu'il existe une réglementation concernant les feux sur le territoire de Lac-Delage?

Il vous est interdit de faire des feux dans les chemins et les rues de la Ville, près des maisons et des bâtisses, en forêt ou à proximité de celle-ci, ou lorsque l'indice d'inflammabilité est extrême. Cet indice se trouve sur le site Internet de la Société de la protection des forêts contre le feu (SOPFEU) à l'adresse www.sopfeu.qc.ca, ou au numéro de téléphone 1 800 463-FEUX (3389).

Vous pouvez cependant faire des feux en plein air dans des appareils de cuisson ou dans des contenants de métal qui sont munis de pare-étincelles. Vous pouvez aussi procéder à des opérations de brûlage lorsque les conditions suivantes sont réunies : avoir un endroit nettoyé et surveillé en permanence, après avoir obtenu un permis de la Ville de Lac-Delage. Vous pouvez consulter le règlement G-2007-06 sur le brûlage en tout temps sur le site Internet de la Ville à l'adresse www.lacdelage.qc.ca, ou en vous présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture indiquées à la page sommaire.

Installation de rangement des embarcations

À la suite du tirage au sort des espaces de rangement pour les canots et kayaks, un plan des assignations pour l'année 2016 a été déposé sur le site Internet de la Ville à l'adresse www.lacdelage.qc.ca, sous l'onglet Loisirs et sport.

Veuillez prendre note qu'il reste quelques espaces disponibles. Renseignez-vous auprès du bureau municipal en personne, par téléphone au 418 848-2417 ou par courriel à mairie@lacdelage.qc.ca.

Sondage : tenue d'un cours de canot et kayak

Une enseignante de canot et kayak récréatif a offert à la Ville la possibilité de tenir un cours en eau calme sur le lac Delage. Nous désirons connaître l'intérêt des citoyens à participer à cet événement. Le coût de l'activité sera d'environ 35 \$.

Nous vous invitons à communiquer avec votre bureau municipal en personne, au numéro de téléphone 418 848-2417 ou à l'adresse mairie@lacdelage.qc.ca pour manifester votre intérêt.

Si assez de participants se sont annoncés, nous fixerons la date du cours et vous la communiquerons.

Cardio Plein Air dans le cadre enchanteur des Marais du Nord

Cardio Plein Air vous invite à vous mettre en forme tout en vous amusant à ses activités de la saison d'été 2016. Six plages horaires par semaine et quatre programmes d'entraînement différents (Poussette, BootCamp, Jogging et Musculation) vous sont proposés.

Les tarifs sont aussi bas que 7 \$ +t. la séance et un rabais de 10 \$ est offert à tout nouveau participant. Les inscriptions sont ouvertes à tous depuis le lundi 16 mai. Pour plus d'information, visitez le site Internet de Cardio Plein Air à l'adresse www.cardiopleinair.ca.

La Fête nationale du Québec

Encore cette année, la Fête nationale du Québec sera célébrée à Lac-Delage pour souligner la journée des Québécois et des Québécoises.

Toutes les activités se dérouleront le vendredi 24 juin au pavillon municipal, situé près de la patinoire. En cas de pluie, les activités seront annulées.

Au menu : hommage au drapeau, jeux gonflables, souper hot-dog gratuit pour les résidents, chansonnier et feu de joie.

Amenez votre famille et votre sourire : le plaisir sera au rendez-vous!

Les détails des activités vous seront prochainement communiqués sur le site Internet de la Ville à l'adresse www.lacdelage.qc.ca.





FAQ

Questions posées fréquemment ce mois-ci

Question 1 : Où se trouve mon emplacement d'embarcation?

Réponse : Le plan des emplacements attirés pour les embarcations a été déposé sur le site Internet de la Ville, à l'adresse www.lacdelage.qc.ca, sous l'onglet « Loisirs et Sports ».

Question 2 : Où se trouve le sentier pour les vélos de montagne?

Réponse : L'entrée du sentier se trouve à la cabane à sucre entre la patinoire municipale et le Théâtre du Manoir, sur la rue Pied-des-Pentes.

Question 3 : Ai-je le droit de pêcher sur le lac Delage?

Réponse : L'accès au lac Delage est réservé aux citoyens de la Ville de Lac-Delage. À moins que vous ayez l'autorisation d'un citoyen d'utiliser son terrain comme site de mise à l'eau, il vous est interdit d'accéder au lac.

Question 4 : Jusqu'à quand ai-je pour payer mon second versement du compte de taxes 2016?

Réponse : Pour vous éviter des frais d'intérêts, vous devez payer votre compte de taxes avant le 15 juin 2016

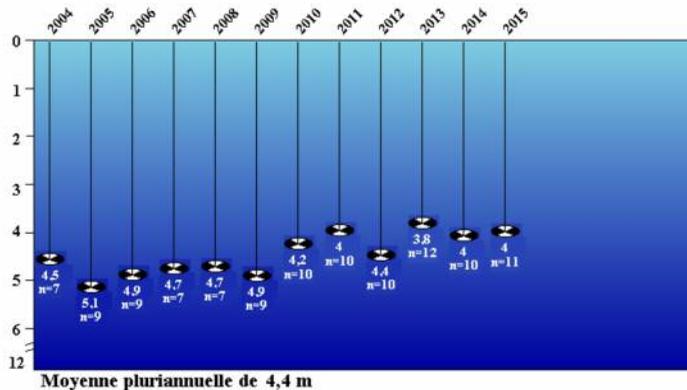
Question 5 : Puis-je stationner temporairement mon véhicule sur la piste cyclable pour accéder au lac?

Réponse : Il est interdit en tout temps de stationner un véhicule sur la piste cyclable, même pour peu de temps. Vous pouvez cependant utiliser les emplacements indiqués par la rupture de la ligne jaune de la piste cyclable en ligne pointillée, près du quai de la Ville.

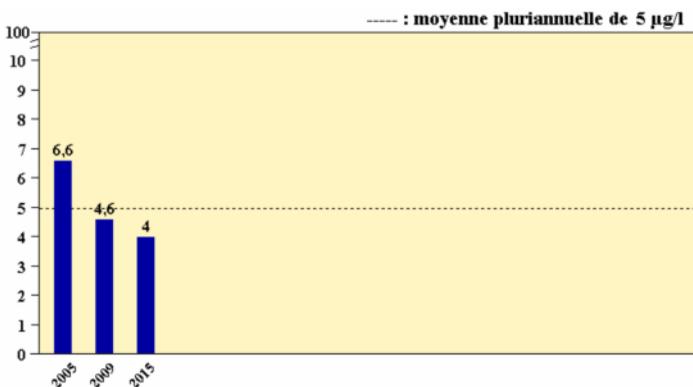
Réseau de surveillance volontaire des lacs

Lac Delage Suivi de la qualité de l'eau 2004-2015

Transparence estivale moyenne (profondeur du disque de Secchi en mètres)



Concentration estivale moyenne de phosphore total ($\mu\text{g/l}$)



Lac Delage Suivi de la qualité de l'eau 2015

Physicochimie :

- Une excellente estimation de la transparence moyenne estivale de l'eau a été obtenue par 11 mesures de la profondeur du disque de Secchi. Cette transparence de 4 m caractérise une eau légèrement trouble. Cette variable situe l'état trophique du lac dans la classe méso-trophe.
- La concentration moyenne de phosphore total trace mesurée est de 4,0 $\mu\text{g/l}$, ce qui indique que l'eau est peu enrichie par cet élément nutritif. Cette variable situe l'état trophique du lac dans la classe oligo-trophe.
- La concentration moyenne de chlorophylle a est de 4,0 $\mu\text{g/l}$, ce qui révèle un milieu dont la biomasse d'algues microscopiques en suspension est élevée. Cette variable situe l'état trophique du lac dans la classe mésotrophe.

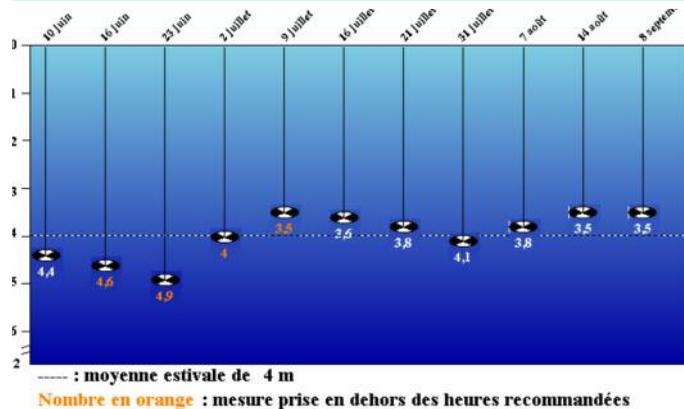
- La concentration moyenne de carbone organique dissous est de 3,5 mg/l, ce qui indique que l'eau est légèrement colorée. La couleur a donc probablement une faible incidence sur la transparence de l'eau.

État trophique et recommandations :

- Les variables physico-chimiques mesurées dans une des zones d'eau profonde du lac Delage donnent des signaux discordants, mais son état trophique se situe vraisemblablement dans la zone de transition oligo-mésotrophe. Le sommaire des résultats des années de suivi est illustré dans la fiche pluriannuelle.
- D'après les résultats obtenus, il est possible que le lac Delage présente certains signes d'eutrophisation. Afin de ralentir ce processus, le MDDELCC recommande l'adoption de mesures pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines. Cela permettrait de préserver l'état du lac et ses usages.

Lac Delage Suivi de la qualité de l'eau 2015

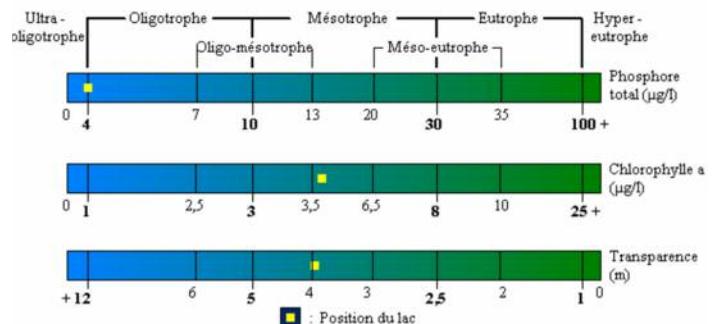
Transparence de l'eau - Été 2015 (profondeur du disque de Secchi en mètres)



Données physico-chimiques - Été 2015

Date	Phosphore total (μ g/l)	Chlorophylle a (μ g/l)	Carbone organique dissous (mg/l)
2015-06-15	4,6	6,5	3,3
2015-07-27	4,1	3,4	3,6
2015-08-24	3,3	2,2	3,6
Moyenne estivale	4,0	4,0	3,5

Classement du niveau trophique - Été 2015





Alerte : espèce envahissante!



L'agrile du frêne – *Agrilus planipennis* – est une espèce envahissante très destructrice qui menace l'écosystème en s'attaquant aux frênes d'Amérique du Nord. Comme des millions d'arbres sont déjà morts de l'infestation, vous êtes appelés à joindre les efforts de prévention de la propagation de cet insecte nuisible.



Comment pouvez-vous aider?

- Ne déplacez pas de bois de chauffage;
- Privilégiez la combustion de bois local;
- Assurez-vous de la provenance du bois acheté : la zone infestée couvre les États-Unis, tout le sud de l'Ontario et le sud-ouest du Québec, et s'étendant maintenant jusqu'à la région de Drummond;
- Signalez toute détection de l'insecte à votre municipalité;
- Si l'on vous offre du bois de chauffage provenant de la zone infestée, refusez-le.



Comment détecter l'agrile du frêne?

- Les agriles s'alimentent des feuilles du frêne en y laissant des traces caractéristiques
- Les œufs déposés sur le tronc par les insectes adultes éclosent et des asticots creusent des tunnels en forme de « S » sous l'écorce des frênes



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet de l'Agence canadienne de l'inspection des aliments à l'adresse www.inspection.gc.ca et cliquez sur le lien « Phytoravageurs / espèces envahissantes », sous l'onglet « Végétaux ».





Bulletin d'information papier de l'APEL : protéger l'eau de nos lacs et de nos rivières, ça nous concerne tous!

Les citoyens du haut-bassin versant de la rivière Saint-Charles ont reçu le bulletin d'information par la poste récemment. Le principal objectif de ce bulletin est de faire connaître les actions réalisées par l'ensemble des partenaires qui contribuent à la préservation de nos cours d'eau et d'inviter la population à y participer activement.

Il est dès maintenant disponible en version électronique. Ce bulletin, distribué à plus de 18 000 exemplaires, est réalisé grâce à la participation financière de la Ville de Québec.

Rapport annuel 2015

Le rapport annuel de l'APEL est disponible sur le site Internet de l'APEL à l'adresse www.apel-maraisdunord.org.



ESTIMATION DE LA VALEUR MARCHANDE GRATUITE



JOCELYNE DESGAGNÉ
COURTIER IMMOBILIER
418.805.0165



RE/MAX 1^{er} CHOIX (2003)
AGENCE IMMOBILIÈRE

ANDRÉ HUOT
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ
418.657.9339



*Le Lac Delage,
c'est aussi chez-nous!*

Offre de gardiennage

Bouchard, Charles-Antoine 418 848-0709
Matte, Amélie 418 912-8040 et 418 316-2528
Mercier, Florence 418 912-8321
Morin, Florence 418 848-0807
Paradis, Frédérique 418 848-1846

Vente annuelle d'arbres et d'arbustes de l'APEL

La vente annuelle de végétaux destinés à la revégétalisation des bandes riveraines est de retour! Encore cette année, les riverains intéressés auront accès à un grand choix d'arbres, d'arbustes et d'herbacées, le tout à prix réduit!

Quand?

Vendredi 3 juin 2016, de 15 h 30 à 18 h 30

Samedi 4 juin 2016, de 9 h à 12 h

Où?

À l'APEL, au 433, rue Delage, à Québec

Vous devez commander vos plantes avant le 30 mai à 12h à l'adresse www.apel-maraisdunord.org/renat



La photo du mois



Depuis plus de trente ans, Claudel Huot capture avec goût la vie qui l'entoure en photographiant le milieu urbain de la Ville de Québec.

Désormais résidant de Lac-Delage, ce photographe professionnel chevronné nous partage sa fibre artistique en présentant ses photographies dans le Journal Le Delageois et sur la nouvelle plateforme du site Internet de la Ville (en construction).

Si vous désirez vous procurer des photographies de la municipalité, contactez la Ville de Lac-Delage.



ÊTRE BIEN,
ACTIF.

Inscriptions en cours

Rendez vous au
cardiopleinair.ca

Envie d'essayer nos programmes avant de vous inscrire ?

Participez à nos prochaines portes ouvertes.

cardio  jogging

Jour
28 juin

Heure
19 h

Endroit
MARAIS DU NORD

cardio  poussette

29 juin

10 h

MARAIS DU NORD

cardio  bootcamp

29 juin

18 h 45

MARAIS DU NORD

Pour plus d'information:

Alexandra Tardif-Hébert

Franchisée

418-261-5404

charlesbourg@cardiopleinair.ca



LE MANOIR DU
LAC DELAGE

★ depuis 1964 ★



*Journée
de filles*

AU SPA DU MANOIR DU LAC DELAGE

UN MASSAGE
TRADITIONNEL
— 60 minutes —



UN REPAS
LÉGER
— 3 services —



UN VERRE
DE VIN
— blanc ou rouge —

+ accès

PISCINE
SPA ET SAUNA INTÉRIEURS
SALLE D'EXERCICE ET SALLE DE REPOS
BAINS EXTÉRIEURS
BASSIN FROID ET SAUNA

105\$* par personne
plus taxes

*Ajoutez un 2^e soin de votre choix et obtenez 10\$ de rabais!

SUR RÉSERVATION : 418 848-0691 — 1 866 848-0691

www.lacdelage.com

